



2023_13.04.03

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 080-200070969-20230413-2023_1304_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe (Suppléant de DELANAUD Stéphane), de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLETTE Paul, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, CLEMENT Dominique

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY de M. LECOINTE Jean-Noël, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LAMOTTE de M. COTTARD Yves, M. CHANTRELLE de M. CAPELLE, M. JUBERT de Mme BERTOUX Julia, M. MEGLINKY Philippe de Mme COLOMBEL Aurélie, M. NOCHEZ Didier de DEMOUY Bertrand, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, DEMOUY Bertrand, BENONY Miguel, LEVASSEUR Roger

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

Rapport de M. Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances

Vu les Comptes de gestion 2022,
Vu les Comptes Administratifs 2022,
Vu les conclusions et les propositions du Groupe de travail Finances, réuni les 7, 9, 14 et 16 mars 2023,
Vu l'avis de la Commission Finances du 20 mars 2023,
Vu l'avis des Conseils d'exploitation des Régies ASPA et ASPE du 22 mars 2023,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 27 mars 2023,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 51 Contre : 1 (M. Blin) Abstentions : 2 (Mme Ménard ; M. Caron)) , le
Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2022 aux Budgets Primitifs 2023 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZONE MOREUIL

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 13 553.66€,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 2 024.65 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 13 553.66 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 2 024.65 €

BUDGET ANNEXE ZONE DU SANTERRE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 3 077 .50 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 240 834.30 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 3 077.50 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 240 834.30 €

BUDGET ANNEXE Zone du Val de Noye

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 205 365.40 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 257 467.83 € (clôture 2022 : - 251 229.12 € - 6 238.71 € de solde de RAR 2022)

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 205 365.40 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 251 229.12€

BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 126 816.51 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 87 220.17 €

1068 : Affectation obligatoire : 87 220.17 € + Affectation complémentaire : 39 596.34 € = 126 816.51 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 87 220.17 €

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 205 735.46 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 141 689.71 (clôture 2022 - 117 719.71 - 23 970 € de RAR 2022)

1068 : Affectation obligatoire : 117 719.71 + 23 970 = 141 689.71 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 64 045.75 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 117 719.71 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 151 457.31 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 286 453.66 €

1068 : Affectation complémentaire : 29 197.35 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 122 259.96 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 286 453.66 €

BUDGET PRINCIPAL CCALN

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 1 168 436.16 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 342 501.86 (clôture 2022 : - 302 082.60 € - solde des RAR 2022 : 40 419.26)

1068 : 1 168 436.16 € (affectation obligatoire : 342 501.86 € + affectation complémentaire : 825 934.30 €)

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : - 302 082.60 €

BUDGET ANNEXE RASPE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 1 129 729.49 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 187 652.35 € (clôture 2022 + 11 060.89 € - solde des RAR 2022 : 198 713.34 €)

1068 : Affectation obligatoire : 187 652.35 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 942 077.14 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 11 060.89 €

BUDGET ANNEXE RASPA

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 678 763.93 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 499 817.07€ (clôture 2022 : + 247 235.70 € - solde des RAR 2022 : 747 052.77)

1068 : Affectation obligatoire : 499 817.07 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec Fonc) : 178 946.86 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec Inv) : 247 235.70 €

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 13 avril 2023

à Flers-sur-Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/04/2023
Affiché le 18/04/2023



Le Président,

Alain DOVERGNE